



**Bonnie Lysyk**  
Vérificatrice générale de l'Ontario

# Réflexions

Lorsque nous effectuons des audits de l'optimisation des ressources, nous passons beaucoup de temps avec les organismes que nous auditons – les ministères, les organismes de la Couronne et les organismes du secteur parapublic (comme les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les conseils scolaires, les universités et les collèges) – à discuter de la façon dont leurs programmes et services sont fournis aux Ontariens et à déterminer s'ils peuvent être offerts de façon plus efficiente, économique et efficace.

Notre travail d'audit aboutit à la publication de rapports d'audit de l'optimisation des ressources qui contiennent des renseignements considérables sur le sujet particulier que nous avons audité. Ces rapports comprennent presque toujours des recommandations visant à améliorer le rendement.

Les rapports sont rédigés de manière à fournir des renseignements utiles aux décideurs de haut niveau du gouvernement et du secteur parapublic qui cherchent à déterminer comment les programmes et services peuvent mieux servir les Ontariens, s'ils sont conformes à la loi et si les ressources utilisées permettent d'obtenir les résultats souhaités en matière de programmes ou de services.

Le cas échéant, nos rapports répondent également à des questions visant à déterminer si les bénéficiaires des fonds publics font l'objet d'une surveillance appropriée et si les sommes

versées sous forme de paiements de transfert, de subventions ou d'autres ententes contractuelles sont utilisées comme prévu. Nos rapports examinent également les pratiques novatrices des programmes et des modèles de prestation ailleurs au Canada, aux États-Unis et souvent dans d'autres administrations comme le Royaume-Uni et l'Australie. Même si nous ne remettons pas en question la politique gouvernementale, nos rapports pourraient faire une analyse critique du statu quo quant à la façon dont la politique gouvernementale a été mise en oeuvre ou exécutée.

Les recommandations sont un élément essentiel de nos rapports d'audit; leur mise en oeuvre est importante pour améliorer de façon positive la prestation rentable des programmes et des services à la population ontarienne. Le processus d'audit vise à obtenir les commentaires et l'accord de la haute direction des entités visées par notre audit avant la finalisation des rapports.

Après le dépôt de nos rapports, nous comprenons que les recommandations contenues dans ces rapports seront mises en oeuvre dans un délai raisonnable, qui peut varier selon la complexité et le travail requis pour appliquer chaque recommandation.

Parfois, les recommandations ne s'appliqueront plus – par exemple, si des changements ont été apportés aux politiques et aux programmes depuis la publication de notre rapport, ou si une autre

mesure a été prise pour obtenir un résultat positif pour le programme ou le service; cette approche est raisonnable et attendue. D'autres recommandations sont mises en oeuvre lentement ou pas du tout, ce qui peut signifier que leurs avantages potentiels sont soit retardés, soit perdus.

Nous publions depuis longtemps des rapports de suivi deux ans après la publication du rapport original pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de nos recommandations. Nous avons toutefois constaté que de nombreuses recommandations datant de plus de deux ans n'avaient pas été mises en oeuvre et que le taux de mise en oeuvre semblait stagner après nos rapports de suivi de deux ans.

Par conséquent, nous avons mis sur pied une équipe il y a trois ans, chargée d'assurer le suivi de nos recommandations datant de plus de deux ans (à commencer par les recommandations de notre *Rapport annuel 2012*). Nous l'avons également fait parce que notre travail d'audit a révélé que les recommandations que nous avons formulées dans le passé devaient souvent être formulées de nouveau parce que les problèmes liés aux programmes et aux services soulevés dans les audits antérieurs n'avaient toujours pas été réglés. Le suivi des recommandations est souvent plus rentable qu'un nouvel audit des mêmes opérations (lorsque les changements ont été minimes). Il est encourageant de constater, grâce à nos travaux de suivi, une augmentation constante des taux de mise en oeuvre des recommandations des années précédentes. Toutefois, la mise en oeuvre doit être plus rapide – il s'est écoulé beaucoup trop d'années avant que des améliorations importantes ne soient apportées à certains programmes et services.

Cette situation est illustrée par notre audit exhaustif du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées dans le **volume 1, chapitre 3, section 3.09** du rapport de cette année, qui souligne encore une fois certains problèmes liés à l'exécution du programme qui auraient pu être réglés plus tôt si nos recommandations des audits de ce programme des années précédentes avaient

été mises en oeuvre. Il y a des avantages qualitatifs et quantitatifs à tirer de la mise en oeuvre plus rapide des recommandations d'audit.

Même si nous avons également noté dans le rapport de cette année que certains ministères, organismes et organisations des secteurs public et parapublic agissent plus rapidement pour mettre en oeuvre la plupart, sinon la totalité, de leurs recommandations, d'autres n'ont mis en oeuvre que quelques recommandations ou prévoient le faire. Nous encourageons ces dernières entités à revoir les recommandations en suspens et à poursuivre leurs discussions avec nous sur la façon dont les programmes et services peuvent bénéficier de leur mise en oeuvre.

En terminant, voici quelques commentaires sur les travaux du Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative de l'Ontario. Tous nos rapports sont renvoyés au Comité dès leur dépôt à l'Assemblée législative. Le Comité peut publier ses propres rapports sur des sujets liés à nos audits, et ceux-ci sont également déposés à l'Assemblée législative.

Nous croyons que le travail du Comité est essentiel pour tenir les ministères, les organismes et les organisations des secteurs public et parapublic responsables de l'amélioration de la prestation des programmes et des services aux Ontariens. Dans la plupart des cas, on donne suite à leurs recommandations et/ou demandes de renseignements. Nous encourageons également la prise de mesures plus rapides et la mise en oeuvre des recommandations du Comité.

## Remerciements

Je tiens à remercier les nombreuses personnes des secteurs public et parapublic qui ont pris part à la préparation des rapports de suivi de cette année.

L'information contenue dans ce volume de notre *Rapport annuel 2019* est le fruit de l'excellent travail accompli par le personnel dévoué de mon Bureau. Une mention spéciale est adressée à M. Richard Kennedy, ancien vérificateur interne

en chef et sous-ministre adjoint de la Division de la vérification interne de l'Ontario, pour sa collaboration et son aide au fil des ans.

Je tiens également à remercier sincèrement M. Rudolph Chiu, vérificateur général adjoint, Santé, Énergie et Justice, qui prendra sa retraite en décembre 2019 après plus de 37 ans de service public à notre bureau. Il a grandement contribué à la formulation de recommandations constructives visant à améliorer la prestation des programmes et des services dans les secteurs public et parapublic dans le but d'informer l'Assemblée législative et l'ensemble de la population ontarienne et d'en profiter.

Nous espérons continuer à servir les députés provinciaux et, par leur entremise, la population de l'Ontario en recommandant des améliorations dans la prestation des programmes et des services dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Cordialement,



Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale de l'Ontario